



Commission Régionale de l'Arbitrage Section Administrative

PV N°7

Réunion en visioconférence du 31 janvier 2023

Participants : MM. Y. LE BIVIC – B. CYPRIEN - B. DELORME – L. GUILLARD

En application des directives édictées par la Commission Fédérale Médicale, la Section rappelle aux arbitres que le nombre maximum de matchs autorisés est limité à DEUX pour la période allant du samedi matin au lundi soir.

I. COURRIERS

1. MESURES ADMINISTRATIVES

Après étude des dossiers, la Section a prononcé des mesures administratives à l'encontre d'arbitres. Ces décisions seront notifiées individuellement aux intéressés mais elles ne feront pas l'objet d'une publication dans le procès-verbal mis en ligne sur le site Internet de la Ligue.

2. LIGUE-DISTRICT

Courriel du 18 janvier 2023 du District de Seine et Marne de Football.

La Section prend note de la nomination de M. Fabien EL MKELLEB comme Président de la Commission Départementale d'Arbitrage en remplacement de M. Larbi BENCHEIKH qui demeure toutefois membre de cette commission.

Procès-Verbal N°32 de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations du 26 janvier 2023 relatif à la situation de M. Marcelin AME

La Section prend note de la décision de ladite Commission qui annule la licence d'arbitre de M. Marcelin AME avec effet immédiat au motif qu'un arbitre de Ligue ne peut être détenteur de plusieurs licences (arbitre et éducateur) conformément au statut de l'arbitrage.

Courriel du 24 janvier 2023 de la Commission Départementale d'Arbitrage du District de Parisien de Football.

La Section prend note des arbitres mis à disposition de la Ligue pour les rencontres du samedi. Sur les deux candidats proposés, un seul remplit les conditions pour officier lors de ces rencontres et est, à ce titre, retenu pour ces arbitrages.

3. ARBITRES

Courriels des 10 et 17 janvier 2023 de M. Kevin HARBONNIER – Arbitre R1

La Section prend note de l'arrêt médical de M. Kevin HARBONNIER jusqu'au 30 juin 2023. De ce fait, celui-ci ne pourra boucler son cycle d'observations et une décision sera prise à son sujet par la Commission Régionale d'Arbitrage lors de sa séance de classements en fin de saison.

Courriel du 13 janvier 2023 de M. Yasin JABRI – Arbitre R3

La Section prend note de l'arrêt médical de M. Yasin JABRI jusqu'au 30 juin 2023.

De ce fait, celui-ci ne pourra boucler son cycle d'observations et une décision sera prise à son sujet par la Commission Régionale d'Arbitrage lors de sa séance de classements en fin de saison.

Situation de M. Matthias LIAUT, arbitre Régional stagiaire.

La Section constate que M. Matthias LIAUT a saisi une indisponibilité pour une période de 4 mois à compter du 27 janvier 2023. Elle rappelle à cet arbitre que toute demande d'indisponibilité supérieure à 1 mois doit faire l'objet d'un accord de la Commission Régionale d'Arbitrage. Par ailleurs, cet enregistrement rend impossible la programmation des observations restant à effectuer pour M. Matthias LIAUT.

De ce fait, une décision sera prise à son sujet par la Commission Régionale d'Arbitrage lors de sa séance de classements en fin de saison.

Courriel du 28 janvier 2023 de M. Dany BOURANE, arbitre assistant R2.

La Section prend note de sa demande de reprise d'activité suite au congé sabbatique accordé pour la saison en cours et accepte celle-ci.

4. COURRIERS DES CLUBS**Courriel du 28 janvier 2023 de O.F.C. COURONNES.**

La Section en prend note et rappelle aux arbitres qu'un reçu du montant réellement dû doit être fourni au club pour indemnisation.

Courriel du 30 janvier 2023 de PARIS XV FUTSAL.

La Section en prend note.

II. SITUATION DES EFFECTIFS**1. MUTATION**

Courriel du 3 janvier 2023 de M. Achraf RJEB arbitre, qui demande sa mutation en Ligue de Paris Ile de France de Football en provenance de la Ligue Auvergne-Rhône Alpes.

La Section,

Considérant que M. Achraf RJEB était arbitre stagiaire Ligue Auvergne-Rhône Alpes la saison passée, Considérant qu'il a été ajourné suite au non-accomplissement de l'ensemble de son cycle de formation et n'a pas arbitré depuis de début de la saison 2022/2023,

Par ces motifs,

L'invite à se rapprocher du District de l'Essonne de Football, sa candidature trop tardive ne permettant pas de l'incorporer en tant que candidat stagiaire Ligue pour la saison en cours.

Invite par ailleurs le District de l'Essonne à désigner M. Achraf RJEB dans sa catégorie la plus haute et à le présenter comme candidat Ligue pour la prochaine saison.

Copie de la présente décision à la Commission Départementale d'Arbitrage du District 91.

Courriel du 5 janvier 2023 de M. Audrin Aymar NDJONI, arbitre, qui demande sa mutation en Ligue de Paris Ile de France de Football en provenance de la Fédération Burkinabé de Football.

La Section demande à M. Audrin Aymar NDJONI de lui transmettre un document attestant l'autorisation de résidence sur le territoire national ainsi que son adresse de résidence en Ile de France. A la réception de ces informations, la Section transmettra son dossier au District concerné.

Courriel du 19 janvier 2023 de M. Luka CARTELLA, arbitre, qui demande sa mutation temporaire en Ligue de Paris Ile de France de Football en provenance de la Fédération Italienne de Football.

M. Luka CARTELLA a été reçu par les Conseillers Technique Régionaux en Arbitrage auxquels il a expliqué sa situation. Tenant compte du fait qu'il dirigera alternativement des rencontres en Italie et en France, M. Luka CARTELLA sera désigné sur des rencontres de R1 au cours de son séjour francilien, les impératifs financiers rendant impossibles des désignations de niveau fédéral (N3).